

# Le guide des métiers

d'APF France handicap



**TRAVAILLER CHEZ NOUS,  
ÇA CHANGE TOUT !**



## POLITIQUE & DEVELOPPEMENT



### ACTION ASSOCIATIVE

- Agent associatif
- Chargé de développement des actions associatives
- Chargé de mission
- Chef de projets
- Référent service mandataire
- Responsable interrégional des actions associatives

### OFFRE DE SERVICE

- Chef de projet offre de service
- Conseiller juridique
- Coordinateur de parcours
- Responsable offre de service

### ACTION POLITIQUE

- Chef de projet
- Conseiller politique
- Conseiller technique



## SANTÉ & ACCOMPAGNEMENT

### MÉDICAL

- Médecin
- Médecin coordonnateur
- Pharmacien

### RÉÉDUCATION

- Ergothérapeute
- Kinésithérapeute
- Neuropsychologue
- Orthophoniste
- Orthoptiste
- Psychomotricien

### SOINS & AIDE À LA PERSONNE

- Agent de soins
- Aide-soignant
- AES
- Auxiliaire de puériculture
- Auxiliaire de vie
- Infirmier
- Infirmier coordonnateur
- Psychologue
- Veilleur de nuit



**5 FAMILLES**  
**20 MÉTIERS et**

## PRODUCTION & LOGISTIQUE

### COMMERCIAL

- Commercial
- Responsable du développement commercial

### PRODUCTION DE BIENS & SERVICES

- Agent de production
- Responsable d'équipe
- Responsable de production

### PRODUCTION DE LOGISTIQUE

- Agent logistique APF Entreprises
- Agent de moyens généraux
- Agent de service hôtelier
- Agent de service restauration
- Agent de service transport





## ÉDUCATION

- Animateur socio-éducatif
- Éducateur spécialisé
- Éducateur jeunes enfants
- Éducateur sportif
- Enseignant
- Moniteur-éducateur

## INSERTION SOCIALE & PROFESSIONNELLE

- Assistant de service social
- Chargé d'insertion professionnelle
- Conseiller en économie sociale et familiale
- Éducateur technique spécialisé
- Moniteur d'atelier

# PROFESSIONNELLES

## plus de 80 FONCTIONS

## MANAGEMENT

### MANAGEMENT STRATÉGIQUE

- Directeur national
- Directeur régional

### MANAGEMENT DE STRUCTURE

- Adjoint de direction
- Directeur adjoint
- Directeur de pôle
- Directeur de structure
- Directeur territorial des actions associatives
- Responsable de service



## GESTION & SUPPORT

### DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES & COMMUNICATION

- Journaliste
- Spécialiste développement des ressources
- Spécialiste communication

### GESTION & FINANCES

- Acheteur
- Comptable
- Gestionnaire de paie
- Responsable administratif et financier
- Responsable de CGM

### SYSTÈMES D'INFORMATION

- Spécialiste assistance à maîtrise d'ouvrage SI
- Spécialiste informatique Siège & régions
- Spécialiste Logiciels
- Spécialiste Support SI
- Spécialiste système & réseaux

### RESSOURCES HUMAINES

- Responsable formation
- Responsable RH
- Spécialiste RH

### GESTION ADMINISTRATIVE

- Agent administratif
- Assistant
- Assistant territorial
- Gestionnaire de planning
- Secrétaire médical

### MÉTHODES & QUALITÉ

- Chef de projet qualité
- Responsable qualité
- Technicien méthodes

### PATRIMOINE & IMMOBILIER

- Chef de projet immobilier
- Juriste immobilier
- Responsable technique et maintenance

# Travailler chez nous, ça change tout !

**T**ravailler à APF France handicap, c'est travailler avec des femmes et des hommes engagés, investis, qui croient en leur action en faveur des personnes en situation de handicap et de leur famille.

C'est travailler dans une association, qui compte plus de 500 structures dans lesquelles sont exercés une grande variété de métiers, mobilisant des compétences aussi riches que diverses.

C'est travailler dans une association, qui mobilise près de 40 000 acteurs – salariés, militants, élus, bénévoles, volontaires – impliqués ensemble au service du projet associatif d'APF France handicap.

APF France handicap rassemble les talents et les compétences de près de 15 000 salariés dans des domaines tels que la politique et le développement, la santé et l'accompagnement, la production et la logistique, la gestion et le support, le management.

Ce guide des métiers constitue un langage commun, pour se doter d'une représentation partagée des métiers d'APF France handicap et pour faciliter le dialogue et la gestion des ressources humaines.

Les métiers présentés dans ce guide sont répartis en 5 familles professionnelles. Pour chaque famille, une fiche présente les principaux métiers et propose une vue d'ensemble des fonctions qui y sont exercées et de leur contexte d'intervention.

Les métiers évoluent et les organisations se modifient. Ce guide sera donc amené à évoluer pour prendre en compte ces changements. Il est un point de repère parmi d'autres. Pour en savoir plus sur le contenu, les missions et activités, nous vous renvoyons au référentiel des fonctions nationales d'APF France handicap.

---

# Sommaire

## POLITIQUE & DEVELOPPEMENT

Action associative.....	6
Offre de service .....	8
Action politique.....	10

## SANTÉ & ACCOMPAGNEMENT

Médical .....	12
Rééducation .....	14
Soins & aide à la personne.....	16
Éducation .....	18
Insertion sociale & professionnelle.....	20

## PRODUCTION & LOGISTIQUE

Commercial .....	22
Production de biens & services .....	24
Logistique.....	26

## MANAGEMENT

Management stratégique.....	28
Management de structure.....	30

## GESTION & SUPPORT

Développement des ressources & communication .....	32
Méthodes & qualité .....	34
Patrimoine & immobilier .....	36
Ressources humaines .....	38
Gestion administrative .....	40
Gestion & finances .....	42
Systèmes d'information .....	44

<b>Les principales structures</b> d'APF France handicap.....	46
--------------------------------------------------------------	----

# Action associative

- Agent associatif
- Chargé de développement des actions associatives
- Chargé de mission
- Chef de projets
- Référent service mandataire
- Responsable interrégional des actions associatives



6

Mettre en œuvre localement les trois missions d'APF France handicap :

- Accueillir & accompagner,
- Représenter & revendiquer, développer & dynamiser.
- Contribuer à la réalisation des projets portés par l'association



## Les principaux lieux d'exercice

### Délégations

- 96 Délégations APF France handicap présentes sur tout le territoire

### Directions régionales

- 12 Directions Régionales

### Services et Directions du Siège

- Direction Développement Associatif et Politiques d'inclusion (D.D.A-P.I)
- Service Développement Associatif
- APF Évasion

## Les principales fonctions



- **L'agent associatif** contribue à la mise en œuvre des activités associatives locales en assurant l'accueil et en réalisant des tâches logistiques et administratives. Il renseigne et oriente les personnes qui s'adressent à APF France handicap au niveau local.
- **Le chargé de développement des actions associatives** participe au développement d'une dynamique associative participative. Il conçoit, coordonne et met en œuvre les actions de proximité.
- **Le chargé de mission** contribue à la réalisation de missions sur une thématique donnée (accessibilité, sensibilisation...). Il pilote et réalise des actions d'intérêt collectif, de développement des ressources et de communication. Il apporte son soutien aux acteurs associatifs.
- **Le chef de projets** garantit la réalisation de projets depuis leur élaboration jusqu'à leur accomplissement. Il en pilote chacune des étapes et mobilise les acteurs concernés sur les territoires.
- **Le référent service mandataire** accompagne les particuliers-employeurs et leur famille en identifiant leurs besoins, en apportant un appui- conseil à la fonction employeur et à la gestion de leur aide humaine en lien avec les délégations du territoire.
- **Le responsable interrégional des actions associatives** contribue au déploiement des politiques nationales et au développement des projets. Il associe les intervenants concernés, coordonne les projets et apporte un soutien à l'ensemble des acteurs associatifs.

### Zoom sur :

#### *Les forces vives d'APF France handicap*

Les adhérents, les militants dont les élus locaux et nationaux, les bénévoles et les usagers qui s'engagent activement dans le projet de l'association constituent, avec les salariés, les « forces vives » d'APF France handicap. Cette ambition du projet associatif exprime l'originalité et la force de l'association. Pour mettre cette ambition en action, chaque acteur est directement concerné. L'enjeu commun est d'apprendre à agir ensemble, chacun à sa place, en fonction de son statut, dans une complémentarité d'action et un respect mutuel.

# Offre de service

- **Chef de projets offre de service**
- **Conseiller juridique**
- **Coordinateur de parcours**
- **Responsable offre de service**



- Impulser, organiser et porter les projets d'accompagnement des personnes en situation de handicap
- Conseiller et apporter un appui technique aux structures.

8



## Les principaux lieux d'exercice

### Directions régionales

- 12 Directions Régionales

### Services et Directions du Siège

- Direction du Développement de l'Offre de Service (D.D.O.S)

### Structures enfants, adolescents & adultes



## Les principales fonctions



- **Le chef de projets offre de service** accompagne les structures dans leur projet d'adaptation de l'offre de service en produisant des dispositifs (outils, formations), en pilotant des projets et en réalisant des études.
- **Le conseiller juridique** accompagne les acteurs internes de l'Association, au plan local ou national et garantit la sécurité juridique des procédures en examinant et instruisant les dossiers juridiques.
- **Le coordinateur de parcours** organise la continuité et le suivi des parcours de vie et de soins en appui des souhaits et attentes des personnes accompagnées en mobilisant les prestations, les ressources.
- **Le responsable offre de service** impulse et organise les projets d'adaptation et de développement de l'offre de service de la région en apportant un appui stratégique et technique aux directeurs.

9

### Zoom sur :

#### *Les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM)*

Point central dans les relations contractuelles entre les autorités de tarification et les gestionnaires d'établissements, le CPOM constitue désormais l'un des outils principaux de développement de l'offre de service médico-sociale d'APF France handicap. Issue des chantiers de modernisation du secteur, l'instauration des CPOM marque un changement de culture considérable en introduisant une logique de dotation globale et pluriannuelle et une forme de souplesse dans l'organisation de l'offre des établissements, dans l'objectif décloisonner les réponses apportées. À ce titre, l'élaboration des CPOM doit garantir une visibilité pluriannuelle sur les axes prioritaires et les objectifs cibles en termes d'évolution de l'offre de services inscrite dans le périmètre du CPOM.

# Action politique

- Chef de projet
- Conseiller politique
- Conseiller technique

- Apporter les expertises et les outils nécessaires pour soutenir les actions politiques d'APF France handicap.
- Élaborer et mettre en place des politiques de développement.



## Les principaux lieux d'exercice

### Services et Directions du Siège

- Direction Développement Associatif et Politiques d'inclusion (D.D.A-PI)  
Service Politiques d'Inclusion Relations européennes et internationales

## Les principales fonctions



- **Le chef de projet** participe dans son domaine d'intervention à l'élaboration et à la mise en place des politiques de développement. Il établit des préconisations et oriente les choix techniques pour la mise en place des programmes de développement.
- **Le conseiller politique** apporte son expertise politique à la présidence, au conseil d'administration, à la direction générale et aux acteurs de terrain (élus et directeurs). Il réalise une veille des politiques nationales, internationales et locales et contribue à l'élaboration des revendications et des positions politiques d'APF France handicap.
- **Le conseiller technique** apporte l'expertise technique à la présidence, au conseil d'administration, à la direction générale et aux acteurs de terrain (élus et directeurs) dans les grands domaines de revendication d'APF France handicap.

### Zoom sur :

#### *L'action politique d'APF France handicap*

Le projet associatif définit l'ambition politique de l'association : un projet qui porte la vision politique d'une société inclusive, c'est-à-dire ouverte à tous, et qui rejoint le combat contre toute forme d'exclusion, dans une approche transversale et non catégorielle. Au quotidien, il s'agit de porter cette vision auprès des élus politiques, des pouvoirs publics, des partenaires de la société civile (organisations associatives, professionnelles, entreprises, ...), tant au niveau local que national, voire international.

Pour convaincre, rendre légitime le plaidoyer d'APF France handicap, il faut mobiliser toutes les expertises internes professionnelles et militantes.

Cet appui est essentiel à l'élaboration des revendications d'APF France handicap et aux relations institutionnelles et politiques.

# Médical

- Médecin
- Médecin coordonnateur
- Pharmacien



- Veiller à la santé globale des personnes.
- Élaborer et assurer le bon déroulement du volet soins du projet d'accompagnement des personnes en situation de handicap.



## Les principaux lieux d'exercice

### Structures enfants, adolescents & adultes :

#### **C.A.M.S.P.**

Centres d'Action Médico-Sociale Précoce

#### **F.A.M.**

Foyers d'Accueil Médicalisés

#### **I.E.M.**

Instituts ou sections d'Education Motrice

#### **I.M.E.**

Instituts Médico-Educatifs.

#### **M.A.S.**

Maisons d'Accueil Spécialisées

#### **S.A.M.S.A.H.**

Services d'Accompagnements Médico-Social pour Adultes Handicapés

#### **S.E.S.S.A.D.**

Services d'Éducation et de Soins Spécialisés à Domicile

#### **S.S.R.**

Établissements de Soins de Suite et de Réadaptation

...

## Les principales fonctions



- **Le médecin** est responsable du diagnostic et du traitement des maladies. Il veille à la santé globale de la personne tout en assurant la prévention. Il effectue les soins ou traitements médicaux.
- **Le médecin coordonnateur** contribue à définir l'organisation médicale et participe à la conception du projet de soins. En lien avec l'équipe pluriprofessionnelle, il coordonne la mise en oeuvre du projet général de soins, et, pour chaque usager, du projet de soins personnalisé.
- **Le pharmacien** organise et sécurise le circuit du médicament en établissement médico-social. Sur prescription, il délivre des médicaments et dispositifs médicaux en contrôlant les contre-indications médicales et interactions médicamenteuses éventuelles.

### Zoom sur :

#### *Le volet soins du projet personnalisé*

Le projet personnalisé d'accompagnement est une démarche dynamique de co-construction entre la personne prise en charge dans un établissement ou service médico-social, les professionnels de la structure et, le cas échéant, ses proches. Il vise à définir les objectifs de prise en charge ainsi que les prestations délivrées à la personne tout en favorisant l'expression et la participation de l'usager dans la conception et la mise en oeuvre du projet qui le concerne. Le projet personnalisé est composé de plusieurs volets, qui correspondent aux différentes dimensions de l'accompagnement global. Le volet soins s'élabore en cohérence avec les autres volets du projet personnalisé dès l'entrée de la personne dans la structure, et évolue tout au long de l'accompagnement, lors de la réévaluation annuelle du projet personnalisé ou à chaque modification importante de son état de santé. Il est également ajusté pour tenir compte des besoins et souhaits de la personne.

# Rééducation

- Ergothérapeute
- Kinésithérapeute
- Neuropsychologue
- Orthophoniste
- Orthoptiste
- Psychomotricien



- Restaurer, maintenir et améliorer les capacités fonctionnelles et aptitudes des personnes en situation de handicap.
- Faciliter les gestes de la vie quotidienne pour une meilleure intégration sociale.



## Les principaux lieux d'exercice

### Structures enfants, adolescents & adultes :

**C.A.M.S.P.**

Centres d'Action Médico-Sociale Précoce

**E.E.A.P.**

Établissements pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés

**F.A.M.**

Foyers d'Accueil Médicalisés

**F.D.V.**

Foyers De Vie

**I.E.M.**

Instituts ou sections d'Education Motrice

**I.M.E.**

Instituts Médico-Éducatifs

**M.A.S.**

Maisons d'Accueil Spécialisées

**S.A.M.S.A.H.**

Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

**S.A.V.S.**

Services d'Accompagnement à la Vie Sociale

**S.E.S.S.A.D.**

Services d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile

...

## Les principales fonctions



- **L'ergothérapeute** favorise par des activités de rééducation et de réadaptation le développement ou la restauration de l'autonomie de la personne. Il l'amène à améliorer son habileté dans les gestes de la vie quotidienne et facilite son intégration sociale en agissant via les aides techniques et l'aménagement du lieu de vie ou de l'environnement.
- **Le kinésithérapeute** intervient sur le mouvement et la posture pour restaurer, maintenir ou développer les fonctions motrices de la personne. Il propose et réalise des actes de rééducation et de réadaptation appropriés aux incapacités et aux potentialités de chacun.
- **Le neuropsychologue** travaille à maintenir ou restaurer les capacités cognitives de la personne en évaluant la nature des perturbations (cognitives, troubles de la personnalité...) et en proposant un accompagnement thérapeutique et rééducatif.
- **L'orthophoniste** intervient sur les troubles de la voix, de la parole et de la déglutition. Il favorise par des actes de rééducation adaptés à chacun la communication verbale et non verbale pour donner à la personne un maximum d'autonomie dans ses interactions avec autrui.
- **L'orthoptiste** contribue à prévenir, corriger et améliorer les troubles fonctionnels de la vision. Il réalise des activités de rééducation portant sur le système oculaire de la personne.
- **Le psychomotricien** favorise par des actes de rééducation et de réadaptation le développement et la récupération des fonctions psychomotrices de la personne en utilisant le corps comme médiateur.

15

### Zoom sur :

#### ***Un accompagnement adapté et personnalisé***

Les professionnels de la rééducation ont pour mission d'améliorer les capacités fonctionnelles des personnes accompagnées. Ensemble, ils les aident à apprendre à vivre avec leur handicap et à développer une certaine autonomie. À chaque handicap correspondent des aménagements et des thérapeutiques propres, que les professionnels réinterrogent avec les personnes au fil du temps. Pour cela, des connaissances aussi variées que la physiologie humaine, la biomécanique, la traumatologie et la psychologie, adaptées au handicap, sont nécessaires.

# Soins & aide à la personne

- Agent de soins
- Accompagnant éducatif et social
- Aide soignant
- Auxiliaire de puériculture
- Auxiliaire de vie
- Infirmier
- Infirmier coordinateur,
- Psychologue
- Veilleur de nuit



- Contribuer à la prise en charge de la santé et du confort physique et mental.
- Satisfaire en permanence les besoins d'hygiène, de sécurité physique et affective.



## Les principaux lieux d'exercice

### Structures enfants, adolescents & adultes :

#### **C.A.M.S.P.**

Centres d'Action Médico-Sociale Précoce

#### **E.E.A.P.**

Établissements pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés

#### **F.A.M.**

Foyers d'Accueil Médicalisés

#### **F.D.V.**

Foyers De Vie

#### **I.E.M.**

Instituts ou sections d'Education Motrice

#### **I.M.E.**

Instituts Médico-Éducatifs

#### **M.A.S.**

Maisons d'Accueil Spécialisées

#### **S.A.A.D.**

Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

#### **S.A.M.S.A.H.**

Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

#### **S.A.V.S.**

Services d'Accompagnement à la Vie Sociale

#### **S.E.S.S.A.D.**

Services d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile

#### **S.S.I.A.D.**

Services de Soins Infirmiers à Domicile

...



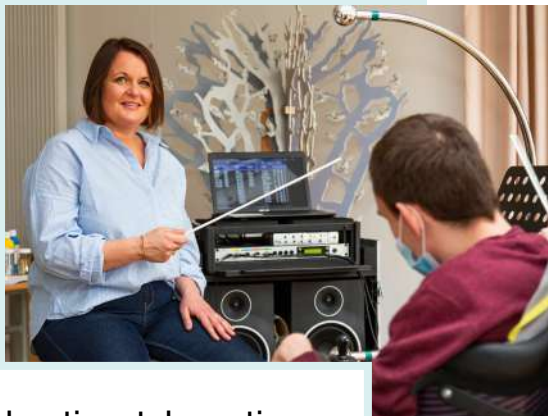
## Les principales fonctions



- **L'agent de soins** réalise des soins d'hygiène et de confort en appui du personnel soignant. Il veille à la propreté de l'environnement de la personne.
- **L'accompagnant éducatif et social** apporte une aide de proximité dans les actes de la vie quotidienne ainsi que dans les activités sociales et les loisirs. Il fournit un soutien psychologique et social.
- **L'aide soignant** contribue au bien être et à l'hygiène de la personne en l'accompagnant dans les gestes de la vie quotidienne. Il contribue, sous le contrôle de l'infirmier, à l'accompagnement global des personnes nécessitant des soins.
- **L'auxiliaire de puériculture** participe à l'accompagnement de l'enfant afin de satisfaire en permanence à ses besoins d'hygiène et de sécurité physique et affective. Il participe aux activités d'éveil.
- **L'auxiliaire de vie** apporte à la personne une aide dans l'accomplissement des tâches et des activités de la vie quotidienne, y compris les loisirs.
- **L'infirmier** met en oeuvre les soins infirmiers pour un groupe de personnes pour lesquelles il garantit la continuité de l'accompagnement. Il réalise des actes de soins, effectue une surveillance médicale régulière et gère les dossiers et matériels médicaux.
- **L'infirmier coordonnateur** organise la mise en oeuvre des soins infirmiers. Il coordonne, dans le cadre du projet de soins personnalisé, les interventions de l'ensemble des personnels : infirmiers, aides soignants, aides médico-psychologiques, auxiliaires de puériculture, etc.
- **Le psychologue** contribue à la prise en charge de la vie psychique de la personne et du groupe. Il met en oeuvre des dispositifs d'intervention à visée préventive ou curative et réalise des actions d'évaluation et de soutien psychologique.
- **Le veilleur de nuit** assure la sûreté des personnes et des biens. Il prévient les actes de malveillance, les risques matériels (incendie, inondation, etc.) et participe au maintien des conditions d'hygiène et de sécurité des personnes en situation de handicap.

# Éducation

- **Animateur socio-éducatif**
- **Éducateur jeunes enfants**
- **Éducateur spécialisé**
- **Éducateur sportif**
- **Enseignant spécialisé**
- **Moniteur-éducateur**



- Participer à une démarche éducative et de soutien des personnes en situation de handicap.
- Contribuer au développement de l'autonomie et à la socialisation.



## Les principaux lieux d'exercice

### Structures enfants, adolescents & adultes :

#### **C.A.M.S.P.**

Centres d'Action Médico-Sociale Précoce

#### **F.A.M.**

Foyers d'Accueil Médicalisés

#### **F.D.V.**

Foyers De Vie

#### **I.E.M.**

Instituts ou sections d'Education Motrice

#### **I.M.E.**

Instituts Médico-Éducatifs

#### **M.A.S.**

Maisons d'Accueil Spécialisées

#### **S.A.M.S.A.H.**

Services d'Accompagnement Médico- Social pour Adultes Handicapés

#### **S.A.V.S.**

Services d'Accompagnement à la Vie Sociale

#### **S.E.S.S.A.D.**

Services d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile

...

## Les principales fonctions



- **L'animateur socio-éducatif** conduit des activités d'éveil et de loisirs adaptées aux personnes accueillies. Il participe à l'accompagnement et à l'organisation quotidienne en liaison avec les autres personnels.
- **L'éducateur jeunes enfants** intervient auprès d'enfants de 0 à 7 ans. Il mène des actions d'éducation, d'animation et de prévention qui contribuent à l'éveil, au bien-être et au développement d'enfants d'âge préscolaire. Il assure la continuité éducative entre famille et établissement en créant les conditions de communication adéquates.
- **L'éducateur spécialisé** participe, en liaison avec les familles, à une démarche éducative ou de soutien auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes présentant un handicap. Il aide les personnes à préserver leur autonomie, à développer leurs capacités de socialisation, d'intégration et d'insertion.
- **L'éducateur sportif** participe à l'éducation globale et à l'épanouissement des personnes en utilisant les moyens de l'éducation physique et sportive. Il favorise, par des activités sportives appropriées, le développement des capacités et l'intégration de chacun.
- **L'enseignant spécialisé** participe aux actions de formation et d'éducation dans les disciplines de l'enseignement général et professionnel théorique. Il peut exercer dans les classes maternelles, primaires, secondaires et aussi dans l'enseignement professionnel.
- **Le moniteur-éducateur** participe à l'accompagnement, à l'action éducative, et à l'organisation de la vie quotidienne des personnes accueillies. Il contribue à développer l'adaptation sociale et l'autonomie de la personne.

### Zoom sur :

#### ***L'inclusion scolaire***

En vertu de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les pouvoirs publics se sont investis pour rendre les formations scolaires et professionnelles plus inclusives. Le nombre d'élèves scolarisés en milieu ordinaire a doublé et il continue d'augmenter chaque année de plus de 10%. Cette évolution n'est pas achevée et pour continuer à accompagner cette dynamique les IEM, IME et SESSAD d'APF France handicap s'adaptent et se réorganisent pour s'insérer dans le dispositif de l'école inclusive. L'articulation entre les différentes interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques trouve sa source dans des coopérations de plus en plus fortes avec l'Education Nationale.

# Insertion sociale & professionnelle

- **Assistant de service social**
- **Chargé d'insertion professionnelle**
- **Conseiller en économie sociale et familiale**
- **Éducateur technique spécialisé**
- **Moniteur d'atelier**



- Aider à faire face aux difficultés de la vie quotidienne.
- Faciliter l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.



## Les principaux lieux d'exercice

### **Structures enfants, adolescents & adultes :**

#### **C.A.M.S.P.**

Centres d'Action Médico-Sociale Précoce

#### **F.A.M.**

Foyers d'Accueil Médicalisés

#### **F.D.V.**

Foyers De Vie

#### **I.E.M.**

Instituts ou sections d'Education Motrice

#### **I.M.E.**

Instituts Médico-Educatifs

#### **M.A.S.**

Maisons d'Accueil Spécialisées

#### **S.A.M.S.A.H.**

Services d'Accompagnement Médico- Social pour Adultes Handicapés

#### **S.A.V.S.**

Services d'Accompagnement à la Vie Sociale

#### **S.E.S.S.A.D.**

Services d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile

...

### **Structures emploi APF Entreprises**

#### **E.A**

Entreprises adaptées

#### **E.S.A.T**

Établissements et Services d'Aide par le Travail

## Les principales fonctions



- **L'assistant de service social** aide les personnes et familles à résoudre des problèmes sociaux et économiques. Il évalue, élabore et met en œuvre un projet d'accompagnement de la personne et de la famille. Il écoute, soutient, conseille et oriente en fonction des besoins.
- **Le chargé d'insertion professionnelle** est l'interlocuteur privilégié des jeunes de 16 à 25 ans confrontés à des problèmes d'insertion, de formation, d'emploi. Il leur apporte une réponse personnalisée en assurant la prospection, le placement et le suivi en entreprise.
- **Le conseiller en économie sociale et familiale** aide les personnes en situation de handicap à résoudre leurs difficultés quotidiennes. Il est amené, en lien avec les autres travailleurs sociaux, à dispenser information et formation dans tous les domaines de la vie courante : budget, hygiène, cuisine...
- **L'éducateur technique spécialisé** travaille en atelier auprès de personnes en situation de handicap pour leur transmettre un savoir-faire professionnel et favoriser leur épanouissement personnel et leur insertion sociale.
- **Le moniteur d'atelier** remplit des fonctions éducatives et d'encadrement auprès de personnes en situation de handicap. Il participe aux actions de soutien visant à leur insertion sociale et professionnelle. Il organise le travail dans l'atelier ou en chantier extérieur.

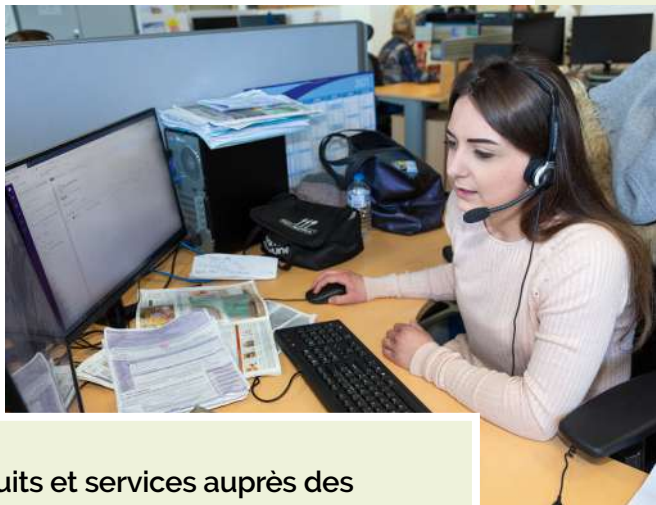
### Zoom sur :

#### ***Innovation et inclusion***

APF France handicap innove au service de l'inclusion des personnes, en organisant par exemple de l'habitat dit « inclusif ». Ce dispositif propose un ensemble de logements adaptés, intégrés dans la cité, offrant ainsi une alternative à l'accueil collectif en établissement de type foyer ou à la vie dans un domicile individuel. Pour faciliter la vie quotidienne, les interventions des auxiliaires de vie sont mutualisées. Le coût de ces interventions est pris en charge totalement dans le cadre de la Prestation de Compensation du Handicap. L'accès aux activités sociales est encouragé par l'aménagement de l'espace collectif, pensé pour faciliter les liens entre les personnes : cuisine adaptée, jardin familial...

# Commercial

- Commercial
- Responsable du développement commercial



22

- Promouvoir les produits et services auprès des clients actuels et futurs.
- Assurer le développement commercial au plus proche des marchés et des clients.



## Les principaux lieux d'exercice

### Services et Directions du Siège légations :

- Direction APF Entreprises

### Structures emploi APF Entreprises :

#### E.A

Entreprises adaptées

#### E.S.A.T

Établissements et Services d'Aide par le Travail

## Les principales fonctions



- **Le commercial** promeut et vend des produits et services en organisant la prospection, en analysant et répondant aux besoins du client et en assurant une veille concurrentielle sur son marché.
- **Le responsable du développement commercial** contribue à l'élaboration du plan d'action commercial national, anime et suit la force commerciale au niveau national.

### Zoom sur :

#### *Les principaux produits et services d'APF Entreprises*

APF Entreprises est le premier réseau français dans le secteur du travail adapté (social) et protégé (médico-social). Son implantation nationale s'illustre à travers une cinquantaine d'établissements répartis en France, composée d'Entreprises Adaptées (EA) et d'Etablissements d'Aide et Service par le Travail (ESAT). APF Entreprises déploie une offre de service et de sous-traitance autour de nombreux pôles d'activités tertiaires et industrielles telles que la numérisation & le back office, le numérique, la communication, les centres d'appels & la gestion administrative, l'industrie et la mécanique de pointe, l'électronique & l'électrotechnique, etc..

La qualité de production et de services d'APF Entreprises est reconnue auprès de ses nombreux clients et dans sa recherche d'excellence, la grande majorité des établissements sont certifiés ISO 9001, 14001, 18001, 26000. APF Entreprises démontre ainsi quotidiennement que le secteur du handicap est capable d'offrir un savoir-faire d'une haute technicité et une maîtrise des métiers satisfaisants aux donneurs d'ordre les plus exigeants.

# Production de biens & services

- Agent de production
- Responsable d'équipe
- Responsable de production



- Assurer la fabrication des produits et les prestations de services.
- Répondre aux attentes des clients tout en respectant la sécurité et l'environnement.



## Les principaux lieux d'exercice

### Structures emploi APF Entreprises

#### E.A

Entreprises adaptées

#### E.S.A.T

Établissements et Services d'Aide par le Travail



## Les principales fonctions



- **L'agent de production** participe à la production de biens ou services divers, en réalisant des activités d'assemblage, de montage, en assurant le conditionnement de produits et en utilisant des progiciels. Cette fonction regroupe les postes d'ouvrier, de technicien d'atelier.
- **Le responsable d'équipe** manage une ou plusieurs équipes en organisant le travail, en distribuant et supervisant les activités et prenant en charge les volets administratif et logistique. Cette fonction regroupe les postes de chef de groupe, chef d'équipe et de contremaître.
- **Le responsable de production** veille au bon fonctionnement des unités de production en planifiant l'activité, en participant à la gestion de la relation client, en gérant le parc matériel et en assurant le management des équipes.

25

### Zoom sur :

#### **Le travail protégé**

Certaines personnes en situation de handicap ne peuvent être salariées en milieu ordinaire, mais sont désireuses d'intégrer le monde du travail. Le secteur du travail protégé, que constituent les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) leur permet d'exercer une activité à caractère professionnel adaptée à leurs possibilités et leur assure un accompagnement médico-social et éducatif, en vue de favoriser leur épanouissement personnel et social. Le réseau APF Entreprises comporte ainsi 26 ESAT qui accueillent plus de 1400 personnes. L'orientation vers le milieu protégé est décidée par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).

# Logistique

- Agent logistique  
APF Entreprises
- Agent de moyens  
généraux
- Agent de restauration
- Agent de service  
hôtelier
- Agent de service  
transport



26

- Contribuer à l'accueil et à la qualité des cadres de vie et de travail.
- Permettre le bon fonctionnement de l'ensemble des établissements et structures.



## Les principaux lieux d'exercice

Structures enfants, adolescents & adultes

Structures emploi APF Entreprises

Directions Régionales

Services et Directions du Siège

## Les principales fonctions



- **L'agent logistique APF Entreprises France handicap** gère des flux de marchandises en réceptionnant les produits, en participant à l'entreposage et à l'acheminement des commandes aux clients concernés.
- **L'agent de moyens généraux** réalise des activités de maintenance et d'entretien. Cette fonction regroupe les postes d'agent de service logistique, d'ouvrier d'entretien, de technicien de maintenance.
- **L'agent de restauration** prépare et distribue les repas, et veille au respect des conditions d'hygiène alimentaire. Cette fonction regroupe les postes de chef de cuisine, cuisinier, tournant de cuisine.
- **L'agent de service hôtelier** assure l'entretien des locaux, l'entretien du linge et apporte son aide au service de restauration. Cette fonction regroupe les postes d'agent de service, de lingère, de maîtresse de maison.
- **L'agent de service transport** contribue au transport de la personne et à l'acheminement de marchandises en conduisant des véhicules, en assurant leur entretien et en gérant les livraisons. Cette fonction regroupe les postes de chauffeur accompagnateur, chauffeur livreur.

27

### Zoom sur :

#### ***Des « services généraux » aux « aménités » des environnements de travail***

Peu utilisé dans le langage courant, le terme « aménité » évoque les aspects agréables de l'environnement, de l'entourage social. Il évoque aussi l'amabilité, l'accueil et la politesse. Appliqué aux espaces de travail et aux espaces d'accueil et d'hébergement, l'aménité s'entend comme la combinaison de services (logistique, moyens généraux, restauration, transport et hébergement) qui vont définir un espace accueillant. C'est bien là tout l'enjeu du métier logistique pour APF France handicap : penser autrement la qualité et la valeur de ces services pour trouver la combinaison qui bénéficiera à tous, qu'ils soient usagers, salariés ou encore bénévoles.

# Management stratégique

○ **Directeur régional**

○ **Directeur national**



- Élaborer une stratégie et définir des politiques pour APF France handicap.
- Mettre en mouvement et animer l'ensemble des acteurs pour décliner ces politiques en actions.



## Les principaux lieux d'exercice

### Directions régionales

- 12 Directions Régionales

### Directions du Siège

- Direction Générale (D.G)
- Direction Développement Associatif et Politique d'Inclusion (D.D.A-P.I)
- Direction du Développement de l'Offre de Service (D.D.O.S)
- Direction Communication (DICOM)
- Direction APF Entreprises
- Direction Finances
- Direction des Systèmes d'Information (D.S.I)
- Direction des Ressources Humaines (D.R.H)
- Direction Patrimoine Immobilier (D.P.I)
- Direction Développement des Ressources (D.D.R) et Politiques d'inclusion (D.D.A-P.I)

## Les principales fonctions



- **Le directeur national** définit la stratégie globale d'APF France handicap et supervise son exécution. La fonction Directeur national regroupe l'ensemble des postes de management stratégique de l'APF France handicap. Parmi les postes de direction nationale, on trouve le directeur général, le directeur général adjoint, le directeur du développement des ressources, le directeur de la communication, le directeur du développement de l'offre de service, le directeur des ressources humaines, le directeur financier, le directeur des systèmes d'informations, le directeur des entreprises adaptées, le directeur patrimoine immobilier.
- **Le directeur régional** est chargé pour son territoire de la mise en œuvre du projet associatif d'APF France handicap. Il en pilote le déploiement avec les équipes d'APF France handicap. Il est garant de la bonne communication entre instances internes, partenaires institutionnels et acteurs politiques.

### Zoom sur :

#### ***La spécificité de gouvernance d'APF France handicap : la démocratie participative***

« Représenter et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leurs proches » ; telle est la raison d'être d'APF France handicap, depuis sa création, il y a 90 ans. Pour maintenir ce cap tout en restant à l'écoute des évolutions sociétales et économiques, APF France handicap s'appuie sur deux principes essentiels : la démocratie et la participation des personnes en situation de handicap, de leur famille et proches ainsi que de l'ensemble des acteurs de l'association : élus, adhérents, salariés, bénévoles, donateurs et partenaires. Cette volonté se retrouve jusque dans les instances de gouvernance d'APF France handicap, qui veillent à donner la parole aussi bien au local qu'au national, à l'ensemble de ses membres : adhérents (assemblée générale, groupes initiatives), usagers (conseils de vie sociale, conseil national des usagers), élus (conseil d'administration, conseils APF France handicap de région, de département), salariés (instances de coordination, représentants du personnel)...

# Management de structure

- Adjoint de direction
- Directeur de pôle
- Directeur de structure
- Directeur territorial des actions associatives
- Responsable de service



- Élaborer et mettre en oeuvre le projet d'établissement.
- Animer les ressources humaines et piloter les ressources économiques et techniques.

## Les principaux lieux d'exercice

Délégations

Structures enfants, adolescents & adultes

Structures emploi APF Entreprises

Services et Directions du Siège

## Les principales fonctions



- **L'adjoind de direction** seconde le directeur dans la conduite du projet de l'établissement. Il agit en responsabilité sur l'ensemble des dimensions de l'établissement et rend compte régulièrement au directeur d'établissement.
- **Le directeur de pôle** garantit la bonne réalisation du projet de pôle. Il pilote et anime la gestion des ressources humaines, la gestion économique, financière et technique de plusieurs structures.
- **Le directeur de structure** conduit le projet de structure, anime et gère les ressources humaines. Il assure la gestion économique, financière ainsi que technique et logistique et, dans certains cas, industrielle et commerciale de sa structure.
- **Le directeur territorial des actions associatives** assure le développement du réseau des implantations locales et pilote la mise en œuvre des projets et des actions sur son territoire.
- **Le responsable de service** assure la coordination générale des activités de son service. Il conduit la réalisation des objectifs opérationnels ou des missions fonctionnelles fixées à l'unité et coordonne les relations de celle-ci avec les autres unités d'APF France handicap.

31

### Zoom sur :

#### **Les projets de structures**

Les projets d'établissement ou de service posent les principes d'action et les orientations stratégiques pour les 5 ans à venir. Ils ont pour finalités principales de clarifier le positionnement institutionnel de la structure, d'indiquer les évolutions en termes de publics et de missions, de donner des repères aux professionnels et de conduire l'évolution des pratiques et de la structure dans son ensemble. Loin d'être de simples descriptifs de l'existant, les projets d'établissement sont de véritables outils dynamiques de pilotage : élaborés en lien avec toutes les parties prenantes – salariés, usagers, partenaires – ils constituent à la fois des vecteurs de sens et des repères permettant de renforcer la cohérence de l'action et d'être réactifs aux changements extérieurs en favorisant une progression constante des pratiques et des modes d'accompagnement.

# Développement des ressources & communication

- **Journaliste**
- **Spécialiste développement des ressources**
- **Spécialiste communication**



- Développer la notoriété et les ressources d'APF France handicap. Favoriser en interne les échanges d'information.
- Organiser et mettre en oeuvre la communication institutionnelle et coordonner les relations avec les médias.

32



## Les principaux lieux d'exercice

### Services et Directions du Siège

- Direction Communication (DICOM)
- Direction Développement des Ressources (D.D.R)
- Direction APF Entreprises

### Structures emploi APF Entreprises

#### **E.A.**

Entreprises adaptées

#### **E.S.A.T.**

Établissements et Services d'Aide par le Travail



## Les principales fonctions



- **Le journaliste** contribue, au sein d'une équipe de rédaction, à l'élaboration et à la diffusion d'une production éditoriale sur des sujets d'actualité autour du handicap.
- **Le spécialiste communication** participe au développement de la notoriété de l'association en élaborant des actions de communication interne ou externe. Il assure la diffusion des informations concernant la vie et les projets de l'association aux acteurs d'APF France handicap.
- **Le spécialiste développement des ressources** participe au développement des ressources de l'association en élaborant des actions de collecte, de philanthropie ou de mécénat.

### Zoom sur :

#### ***APF France handicap sur le web***

Vitrine de l'association, une bonne communication est un enjeu clef pour APF France handicap : en reflétant ses actions au jour le jour, elle doit en effet permettre de développer la visibilité de l'association à l'externe, et ainsi aider à pérenniser ses actions et ressources en favorisant de bonnes collectes. APF France handicap est ainsi présente sur internet grâce à différents médias : un site national, des sites thématiques et différents réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, Instagram, Youtube). L'association édite également *Faire Face*, magazine bimestriel doublé d'un site d'informations en ligne qui décrypte l'actualité à travers le prisme du handicap. Pour informer ses acteurs en interne, APF France handicap dispose d'un intranet réunissant des actualités nationales et locales, ainsi que des outils pour favoriser les missions de chacun.

# Méthodes & qualité

- Chef de projet qualité
- Responsable qualité
- Technicien méthodes



- Mettre en oeuvre les moyens nécessaire pour garantir l'amélioration continue du service rendu.
- Veiller à la fiabilité et au respect des processus pour proposer des services de qualité aux clients externes comme internes.

34



## Les principaux lieux d'exercice

### Services et Directions du Siège

- Direction du Développement de l'Offre de Service (D.D.O.S)
- Direction APF Entreprises

### Directions régionales

- 12 Directions Régionales

### Structures emploi APF Entreprises

#### E.A.

Entreprises adaptées

#### E.S.A.T.

Établissements et Services d'Aide par le Travail

### Structures enfants, adolescents & adultes

## Les principales fonctions



- **Le chef de projet qualité** participe à la mise en oeuvre et au déploiement de la politique qualité nationale. Il développe et consolide des outils de management de la qualité.
- **Le responsable qualité** organise, coordonne, anime et assure le suivi de la démarche d'amélioration de la qualité et de la gestion des risques, au service de l'utilisateur. Il représente une ressource méthodologique pour répondre aux objectifs de satisfaction des usagers.
- **Le technicien méthodes** est chargé de régler les questions au quotidien mais aussi d'anticiper les risques liés à la sécurité, l'hygiène, la qualité et l'environnement. Il conduit des études et anime des partages d'expériences.

35

### Zoom sur :

#### ***L'animation de la démarche d'amélioration continue au sein des structures médico-sociales***

Au sein d'associations gestionnaires d'établissements sociaux ou médico-sociaux comme APF France handicap, la démarche qualité doit être fondée sur un engagement fort de la direction, en référence à la vocation et aux missions de la structure en matière de service aux usagers. Le référent qualité est l'élément moteur, en termes de veille, d'animation et de coordination de cette démarche. Il a pour mission d'assurer le suivi et l'animation des démarches qualité, mais doit également veiller à la définition d'un plan d'amélioration continue qui fasse vivre le plan d'action défini.

# Patrimoine et immobilier

- **Chef de projet immobilier**
- **Juriste immobilier**
- **Responsable technique et maintenance**



- Sécuriser le montage d'opérations immobilières, par l'optimisation des projets, le respect des budgets et des délais de réalisation des ouvrages.
- Garantir aux professionnels des conditions de travail conformes aux exigences en matière de sécurité et de salubrité.

36



## Les principaux lieux d'exercice

### Services et Directions du Siège

- Direction Patrimoine Immobilier (D.P.I)

## Les principales fonctions



- **Le chef de projet immobilier** pilote des projets immobiliers de construction, de réhabilitation ou d'extension en optimisant et en sécurisant les conditions d'exploitation du parc immobilier.
- **Le juriste immobilier** rédige et suit les actes liés aux opérations immobilières et à la gestion juridique du parc immobilier d'APF France handicap.
- **Le responsable technique et maintenance** définit et met en oeuvre un plan directeur de la maintenance et supervise les travaux de sécurité et de maintenance des bâtiments d'APF France handicap.

### Zoom sur :

#### ***La politique immobilière d'APF France handicap***

L'immobilier est un outil au service du projet de l'association. Les locaux et biens immobiliers d'APF France handicap doivent ainsi être à la fois en ligne avec les valeurs d'accessibilité et d'inclusion, et garantir aux professionnels des conditions de travail conformes aux exigences liées au caractère médico-social de ses établissements. Impulsée et animée par la direction immobilière, la politique immobilière d'APF France handicap a pour objet de sécuriser et d'optimiser les opérations immobilières, de garantir le bon état technique du parc immobilier d'APF France handicap. Ses actions se déploient en collaboration avec l'ensemble des directions du siège et des directeurs du réseau.

# Ressources humaines

- Responsable formation
- Responsable RH
- Spécialiste RH



- Donner à chacun les moyens d'enrichir son expérience et de se développer.
- Anticiper aujourd'hui les ressources et les compétences dont APF France handicap aura besoin demain.



## Les principaux lieux d'exercice

**Directions Régionales**

**APF Formation**

**Services et Directions du Siège**

**Structures enfants, adolescents & adultes**

**Structures emploi APF Entreprises**

## Les principales fonctions



- **Le responsable formation** détermine en fonction des objectifs définis les modalités de formation adaptées. Il conçoit les actions, élabore les supports. Il transmet des savoirs et savoirs-faire et évalue les résultats des actions mises en oeuvre.
- **Le responsable RH** contribue à la définition et à la mise en oeuvre de la politique RH de l'APF France handicap en coordonnant et en accompagnant les directeurs de son périmètre en matière de développement RH et de relations sociales.
- **Le spécialiste RH** intervient dans différentes thématiques (contrôle de gestion sociale, emplois & compétences, systèmes d'information RH, paie & rémunération, droit social, etc). Il conduit des projets et apporte un appui stratégique et technique aux directions opérationnelles.

39

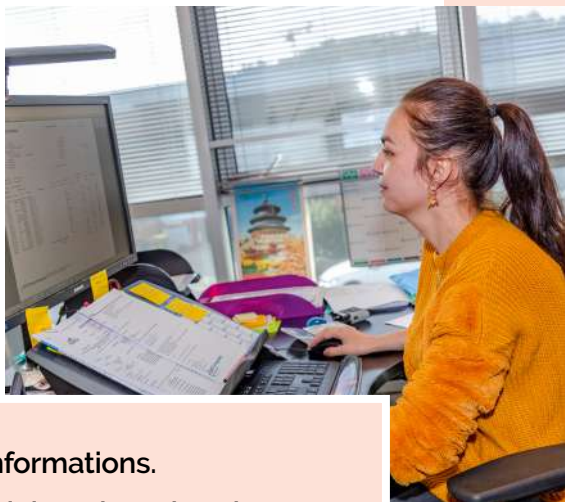
### Zoom sur :

#### ***La formation continue avec APF Formation***

Soutenir les professionnels est une nécessité face aux transformations des secteurs associatif, médico-social et sanitaire. APF Formation, centre de formation professionnelle, propose plus de 100 formations en inter ou en intra, spécialisées dans les domaines de l'accompagnement, l'éducation et la rééducation des personnes handicapées. Pour répondre aux besoins des professionnels des secteurs social, médico-social et sanitaire, APF Formation s'appuie sur un réseau d'intervenants qualifiés issus du terrain. Dans le cadre du Développement professionnel continu (DPC), APF Formation propose également un espace de réflexion favorisant la capitalisation, l'appropriation et l'amélioration des pratiques professionnelles qui contribuent à l'accompagnement des personnes vieillissantes ou présentant un handicap.

# Gestion administrative

- **Agent administratif**
- **Assistant**
- **Assistant territorial**
- **Gestionnaire de planning**
- **Secrétaire médical**



40

- Traiter et faire circuler les informations.
- Réaliser les opérations administratives dans les domaines réglementaires, comptables, logistiques ou encore liés à la gestion des ressources humaines.



## Les principaux lieux d'exercice

**Structures enfants, adolescents & adultes**

**Structures emploi APF Entreprises**

**Directions Régionales**

**Délégations**

**APF Formation**

**Services et Directions du Siège**



## Les principales fonctions



- **L'agent administratif** réalise des opérations administratives inhérentes à un domaine donné (comptable, RH, technique, ...) en appliquant ou adaptant des procédures et règles définies.
- **L'assistant** est rattaché à un ou plusieurs responsable(s) afin d'optimiser la gestion de leur activité. Outre le secrétariat courant, il assure le suivi de certains dossiers. Il centralise et transmet l'information afin de faciliter et favoriser la communication interne et externe.
- **L'assistant territorial** assure la gestion administrative des implantations locales et le secrétariat du ou des directeurs territoriaux et apporte un soutien logistique aux membres des conseils APF France handicap de département.
- **Le gestionnaire de planning** contribue à la bonne organisation des plannings de travail des auxiliaires de vie en identifiant les besoins et attentes des personnes accompagnées et en programmant une aide individuelle adaptée.
- **Le secrétaire médical** accueille et renseigne les usagers, planifie les activités et agendas de consultation et assure le suivi administratif médical (dossiers médicaux, convocations).

### Zoom sur :

#### *Un rôle d'interface essentiel*

Interface entre les personnes accueillies, les professionnels, les partenaires externes, les fonctions de la gestion administrative contribuent par leurs missions à organiser la vie des services et des structures. Le métier de la gestion administrative joue un rôle clef dans la qualité d'accueil qu'offre l'association en assurant la transmission d'informations de diverse nature, en orientant les demandes et en communiquant efficacement auprès de l'équipe et des personnes accueillies. Pour porter les valeurs d'APF France handicap au service des personnes en situation de handicap, organisation et qualité relationnelles sont au cœur de ce métier présent dans toutes les structures d'APF France handicap.

## Gestion & finances

- Acheteur
- Comptable
- Gestionnaire de paie
- Responsable administratif et financier
- Responsable de CGM



- Produire la paie, la comptabilité, assurer le suivi de gestion.
- Communiquer, aussi bien en interne qu'en externe, une information fiable de la situation financière d'APF France handicap.



### Les principaux lieux d'exercice

**Structures enfants, adolescents & adultes**

**Structures emploi APF Entreprises**

**Directions Régionales**

**Délégations**

**APF Formation**

**Services et Directions du Siège**

**Centre de Gestion Mutualisé**

## Les principales fonctions



- **L'acheteur** met en œuvre la politique d'achats, des produits et services. Il rédige des cahiers des charges, diffuse des appels d'offre et sélectionne les fournisseurs
- **Le comptable** contribue à la production d'une information financière et comptable en enregistrant des opérations jusqu'à l'élaboration des comptes.
- **Le gestionnaire de paie** garantit la bonne élaboration de la paie en assurant le contrôle et le traitement administratif des informations nécessaires pour établir les paies.
- **Le responsable administratif et financier** s'assure de la maîtrise économique et financière des structures de la région, de leur équilibre et, le cas échéant, propose un appui-conseil et des plans d'actions.
- **Le responsable de CGM** assure le bon fonctionnement du Centre de Gestion Mutualisé en animant et gérant les ressources humaines, en assurant la gestion économique, financière et technique de l'établissement.

43

### Zoom sur :

#### **Les accords-cadre**

Les accords-cadres sont des contrats conclus avec un ou plusieurs opérateurs économiques qui définissent les termes régissant un marché au cours d'une période donnée. Ils permettent de sélectionner un certain nombre de prestataires qui pourront ultérieurement être remis en concurrence lors de la survenance du besoin au travers d'appels d'offre. Au regard des valeurs fondamentales de l'association et de son fonctionnement, APF France handicap a défini, au travers des services « Référencements d'Achats Grands Comptes » et « Patrimoine », une organisation d'optimisation et d'accompagnement de ses structures. Ces services visent à permettre aux structures de réaliser des économies sur un certain nombre de leurs besoins, tant en termes d'achat de produits, que de services, pour accroître le service rendu auprès de la personne en situation de handicap et de sa famille.

# Systemes d'information

- **Spécialiste assistance à maîtrise d'ouvrage**
- **Spécialiste informatique siège et régions**
- **Spécialiste logiciels**
- **Spécialiste support SI**
- **Spécialiste système & réseaux**



44

- Concevoir et entretenir des systèmes d'informations et de télécommunication fiables et efficaces.
- Garantir la continuité et la qualité du système d'information d'APF France handicap.



## Les principaux lieux d'exercice

### Services et Directions du Siège

- Direction des Systèmes d'Information (D.S.I)

### Directions régionales

### Structures Emploi APF Entreprises

**E.A.**  
Entreprises adaptées

**E.S.A.T.**  
Établissements et Services d'Aide par le Travail

**Structures enfants, adolescents & adultes**

## Les principales fonctions



- **Le spécialiste assistance maîtrise d'ouvrage SI** pilote la conception et la mise en exploitation des systèmes informatisés. Il est garant des engagements pris vis-à-vis des clients internes en matière de délais, de coûts et de qualité.
- **Le spécialiste informatique siège et région** déploie et accompagne la mise en oeuvre de la stratégie SI sur son périmètre en matière d'acquisition, de développement ou de rénovation d'infrastructures ou logiciels SI, en lien avec les acteurs internes (directeurs, achats, métiers...) et externes.
- **Le spécialiste logiciels** fournit à APF France handicap les outils nécessaires à son activité en concevant et programmant les solutions informatiques dans le respect des normes, architectures et procédures..
- **Le spécialiste support SI** prend en charge la résolution des incidents et anomalies qui nuisent à la qualité et à la continuité du service informatique.
- **Le spécialiste système et réseaux** administre et exploite les moyens informatiques d'un ou plusieurs sites. Il contribue au bon fonctionnement des logiciels systèmes et des infrastructures de communication.

### Zoom sur :

#### *Transformation numérique d'APF France handicap*

La transformation numérique d'organisations complexes comme APF France handicap est un enjeu majeur pour faciliter l'activité d'APF France handicap, non seulement en interne mais aussi avec les partenaires et les institutions externes. Cette transformation est engagée sur quatre aspects du système d'information (SI) APF France handicap :

- les logiciels de gestion, devant répondre aux attendus opérationnels et décisionnels ;
- les logiciels de communication, indispensables aujourd'hui et prenant une part importante dans l'activité des salariés d'APF France handicap ;
- les réseaux informatiques, sans lesquels la circulation de l'information serait très difficile, avec l'enjeu de garantir à tous un accès fluide et en continu, dans le respect de la sécurité ;
- et enfin, les matériels mis à disposition des salariés, en adéquation avec les besoins métiers.

# Les principales structures d'APF France handicap

**A.P.E.A Les Appartements de Préparation et d'Entraînement à l'Autonomie** favorisent l'accès à un lieu de résidence choisi par les personnes. Le service s'adresse à un public adulte, présentant une déficience motrice, motivé par un projet de vie autonome en appartement et disposant de capacités d'adaptation.

**C.A.M.S.P Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce** ont pour mission de dépister et de proposer une cure ambulatoire et une rééducation pour des enfants de 0 à 6 ans présentant des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux ou des retards de développement.

**C.R.F / S.S.R Les Centres de réadaptation fonctionnelle ou établissements de soins des suite et de réadaptation** d'APF France handicap sont des établissements pédiatriques, qui accueillent des enfants et des adolescents de 0 à 18 ans pour une prise en charge multidisciplinaire intégrant soins, rééducation intensive, scolarité et accompagnement éducatif à la suite d'une consultation de pré-admission ou par transfert direct du CHRU des hôpitaux.

**Délégations** Elles sont le lieu d'expression du mouvement associatif et du développement d'initiatives. Vitrines et premiers points d'attache de l'APF France handicap au niveau local, les délégations ont pour mission d'assurer une présence soutenue auprès de tous, de développer la vie associative, d'accompagner, de défendre et de revendiquer la participation sociale des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

**E.A Les Entreprises Adaptées** (anciennement « ateliers protégés ») sont à part entière des entreprises du marché du travail (milieu ordinaire, par opposition au milieu protégé) dont la seule spécificité est d'employer majoritairement des travailleurs handicapés. Elles permettent à ces derniers d'exercer une activité professionnelle salariée dans les conditions adaptées à leurs possibilités.

**E.A.M / F.A.M** Lieux d'hébergement et de soins, **les Établissements d'Accueil Médicalisés et Foyers d'Accueil Médicalisés** sont avant tout des lieux de vie permettant d'apporter des réponses aux résidents et à leur entourage en ce qui concerne leur perte d'autonomie, la gestion du quotidien, la vie sociale... Ils sont destinés à accueillir 365 jours par an des personnes majeures, orientées par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).

**E.E.A.P Les Établissements pour Enfants ou Adolescents Polyhandicapés** accueillent des enfants et adolescents de 3 à 20 ans souffrant d'un polyhandicap. Ils ont pour mission de leur dispenser un accompagnement thérapeutique, un accompagnement éducatif et un accompagnement pédagogique.

**E.S.A.T Les Établissements et Services d'Aide par le Travail** accueillent des personnes handicapées à qui ils offrent des possibilités d'activités diverses à caractère professionnel dans un milieu protégé, et leur permettent d'accéder à des formations, tout en bénéficiant d'un soutien médico-social, en vue de favoriser leur épanouissement.

**F.D.V Les Foyers de Vie**, parfois appelés Foyers occupationnels mettent en oeuvre des soutiens médico-sociaux destinés aux adultes handicapés qui disposent d'une certaine autonomie et qui ne relèvent pas d'une admission en F.A.M ou M.A.S, mais qui ne sont pas aptes malgré tout à exercer un travail productif, même en milieu protégé (y compris en ESAT).

**I.E.M Les Instituts d'Education Motrice** proposent une prise en charge pour les enfants et adolescents sujets à une déficience motrice importante avec ou sans troubles associés. Ils les accompagnent dans la construction de leur projet de vie et dans leur intégration familiale, sociale et professionnelle.

**I.M.E Les Instituts Médico-Educatifs** ont pour mission d'accueillir des enfants et adolescents handicapés atteints de déficience intellectuelle quel que soit le degré de leur déficience. Les I.M.E dispensent une éducation et un enseignement spécialisés en prenant en compte les aspects psychologiques et psychopathologiques et en recourant à des techniques de rééducation.

**M.A.S Les Maisons d'Accueil Spécialisées** sont des établissements médico-sociaux destinés à accueillir des adultes en situation de « grande dépendance » (pluri ou polyhandicap), ayant besoin d'une aide humaine et technique permanente, proche et individualisée. Les M.A.S proposent trois modalités d'accueil : l'accueil permanent, l'accueil de jour et l'accueil temporaire.

**S.A.A.D Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile** assurent au domicile des personnes ou à partir de leur domicile des prestations de services ménagers et des prestations d'aide à la personne pour les activités ordinaires de la vie et les actes essentiels lorsque ceux-ci sont assimilés à des actes de la vie quotidienne.

**S.A.J Les Services d'Accueil de Jour** visent à développer ou maintenir les acquis de la personne handicapée âgée de 20 ans et plus et à faciliter ou préserver son intégration sociale en l'accueillant pour une ou plusieurs journées ou demi-journées par semaine dans des locaux dédiés à cet effet. L'accueil de jour peut également être organisé dans une structure assurant habituellement de l'hébergement permanent (foyer de vie, FAM).

**S.A.M.S.A.H Les Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés** permettent à des personnes handicapées de vivre en milieu ordinaire. Ils leur proposent une aide qualifiée pour les tâches et les actes essentiels de la vie quotidienne (ménage, repas, courses,...) et des activités sociales diverses pour sortir de l'isolement.

**S.A.V.S Les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale** ont pour mission de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

**S.E.S.S.A.D Les Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile** ont pour finalité de permettre à l'enfant ou à l'adolescent de se développer dans son milieu naturel de vie (domicile, crèche, école spécialisée...) avec une prise en charge précoce et un suivi par des équipes mobiles, si nécessaire, jusqu'à 20 ans, en inscrivant les actions thérapeutiques, socio-éducatives et le soutien psychologique dans son quotidien.

**S.E.S.V.A.D Les Services Spécialisés pour une Vie Autonome à Domicile** sont des dispositifs d'accompagnement des personnes en situation de handicap moteur vivant à domicile, qui offrent une palette de service susceptibles d'être utilisés en tout ou partie, ou en complémentarité les uns des autres (accompagnement à la vie sociale ou médico-social, aide et accompagnement à domicile).

**S.S.I.A.D Les Services de Soins Infirmiers à Domicile** assurent, sur prescription médicale, des prestations de soins infirmiers sous forme de soins techniques ou de soins de base pour les personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap.

**S.E.M Les Sections d'Education Motrice**, implantées au sein d'une école primaire et d'un collège, accueillent et accompagnent des enfants et des adolescents en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés à des fins éducatives, thérapeutiques et sociales.

17, bd. Auguste-Blanqui - 75013 Paris  
Tél. 01 40 78 69 00 - Fax 01 45 89 40 57  
[apf-francehandicap.org](http://apf-francehandicap.org)

